

Le 22 janvier 2008

A V I S
à tous les propriétaires d'immeubles
de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré
approvisionnés par les réservoirs Racine I et II

Le 14 juillet 2004, un recours collectif a été autorisé par la Cour supérieure au nom des propriétaires d'immeubles de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré approvisionnés par les réservoirs Racine I et II. L'audition du dossier a débuté au mois de mars 2007 et a été suspendue à la fin du mois d'avril.

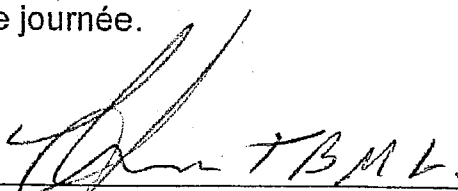
Des pourparlers entre les parties furent entrepris par la suite et celles-ci en sont venues à un accord qui doit cependant être soumis à la Cour supérieure. Le texte intégral de la transaction dûment signée par le représentant du Recours Collectif et par la Ville, autorisée par résolution, est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré.

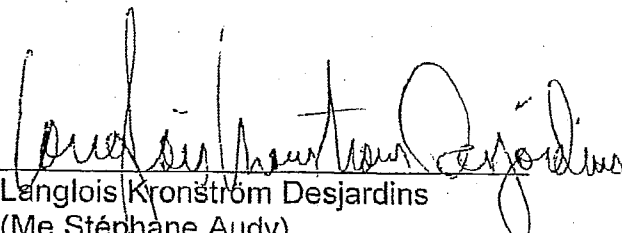
Sommairement, la Ville s'engage à réaliser des travaux sur ses installations de production d'eau potable suivant les autorisations et les subventions gouvernementales alors que les frais d'expertise ainsi qu'une partie des honoraires des procureurs des membres seront acquittés par l'assureur de la Ville.

La transaction sera soumise pour approbation à la Cour supérieure le **12 février 2008 à 9h30** à la salle 4.01 du Palais de Justice de Québec sis au 300 boul. Jean-Lesage à Québec.

Les propriétaires d'immeubles précités, qui ne se sont pas exclus du Recours Collectif et qui désirent faire valoir au tribunal leurs prétentions sur la transaction, pourront se présenter devant la Cour supérieure à la date et à l'heure ci-haut mentionnées.

Bonne journée.


Tremblay Bois Mignault Lemay
(Me Luc Jobin)
Procureurs de Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré


Langlois Kronström Desjardins
(Me Stéphane Audy)
Procureurs du Représentant